

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de LAXOU

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil municipal 2026 se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 24/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu salle du Conseil Municipal Hôtel de Ville de Laxou.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :33

Nombre de conseillers en
exercice :33

Date de convocation :
24 mars 2026

Présidence : Laurent GARCIA, Maire.

Etaient présents :

Laurent GARCIA, Marion HOUSSEAU, Jean-Pierre EHRENFELD, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Alain VIGNE, Claire VASSEUR, David GARLAND, Isabelle LANGOVISTH, Christophe HAMMANN, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Olivier NICLOUX, Eve-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Geneviève PIERSON, Sébastien ABADA, Annie MARTIN CENIZO, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Nicolas TOUSSAINT, Emmanuelle GEOFFROY, Patrick MAS, Christine LEJEUNE-VILLAIN, Cheikh Mbake MBOW, Usule BROUSSIER, Pierre CANTUS, Gaelle DE ROSSI-BOGNER, Ralph FERNANDES, Kamila BENZAADI

Absents représentés : Isabelle ARCEDIANO pouvoir donné à Isabelle LANGOVISTH, Marie-José BALTHAZARD pouvoir donné à Annie MARTIN CENIZO, Ilan LAVOT pouvoir donné à Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Pierre BAUMANN pouvoir donné à Pierre CANTUS,

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Nathalie PINET

Membres présents.....29
Absents représentés.....4
Absents.....0
Votants.....33

Délibération D7

D7 RENOUELEMENT DES CONSEILS DE PROXIMITE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

Exposé des motifs :

Depuis leur création en 2008, à l'initiative de la Ville de Laxou, par délibération du Conseil municipal nouvellement élu, les Conseils de Proximité s'inscrivent dans une volonté politique affirmée de renforcer la démocratie locale et de rapprocher durablement les citoyens de la décision publique. Cette démarche traduit l'engagement de la municipalité en faveur d'une gouvernance plus ouverte, participative et à l'écoute des habitants.

Aujourd'hui, la Ville de Laxou souhaite consolider et moderniser ce dispositif en approfondissant le dialogue avec ses habitants, en favorisant une participation citoyenne active, inclusive et continue à la vie locale.

Le territoire communal est structuré en quatre grands quartiers, animés par des instances de démocratie participative : les Conseils de Proximité.

Les quatre Conseils de Proximité sont les suivants :

- Champ-le-Bœuf
- Village – La Sapinière
- Les Provinces – Maréville – Hardeval
- Zola – Sainte-Anne – Curie

Les Conseils de Proximité constituent des espaces d'échange, de concertation et de co-construction ouverts à l'ensemble des habitants. Ils permettent à chacun de s'exprimer sur les projets et politiques publiques locales, de faire émerger des initiatives citoyennes et de contribuer à l'intérêt général.

Afin de renforcer leur proximité avec les réalités de terrain et de faciliter l'implication des habitants à une échelle plus fine, certains Conseils de Proximité pourront se structurer en **sections territorialisées**.

Ces sections, correspondant aux différents secteurs composant un même quartier (tels que Les Provinces, Maréville, Hardeval ou Zola, Sainte-Anne, Curie).

Elles pourront être animées par un vice-président désigné en leur sein. Chaque vice-président aura vocation à organiser des temps d'échange à l'échelle de sa section, à faire remonter les besoins et propositions des habitants, et à contribuer à la coordination avec le Conseil de Proximité dans son ensemble.

Cette organisation vise à renforcer la lisibilité, la réactivité et l'efficacité du dispositif participatif, tout en garantissant une représentation équilibrée des différents secteurs du territoire communal.

Institués en application de l'article L2143-1 du Code général des collectivités territoriales, ces conseils participent pleinement au renforcement de la démocratie locale. Ils assurent un rôle de relais entre les habitants et la collectivité, tout en apportant une expertise d'usage essentielle à la prise de décision publique.

Ils ont pour vocation d'animer la vie des quartiers, de contribuer à l'amélioration du cadre de vie et de favoriser le lien social, en veillant à associer l'ensemble des publics, dans une démarche inclusive et accessible.

Leur mandat s'inscrit dans la durée du mandat municipal en cours.

Les Conseils de Proximité sont accompagnés par la Ville de Laxou, en particulier via la commission « Démocratie participative » dans le respect de leur autonomie, de leur indépendance et de leur neutralité. Leur organisation pourra s'appuyer, le cas échéant, sur un cadre associatif de type loi 1901, afin de faciliter la mise en œuvre de leurs initiatives.

Délibération :

Le conseil municipal :

- approuve la relance des Conseils de Proximité, créés en 2008 à l'initiative de la Ville de Laxou, en tant qu'instances de démocratie participative renforçant le dialogue entre les habitants et la collectivité ;

- approuve leur organisation en quatre Conseils de Proximité correspondant aux quartiers suivants :
Champ-le-Bœuf,
Village – La Sapinière,
Les Provinces – Maréville – Hardeval,
Zola – Sainte-Anne – Curie,
selon les principes exposés ci-dessus ;

- approuve la possibilité que certains Conseils de Proximité pourront se structurer en **sections territorialisées**, correspondant aux différents secteurs d'un même quartier, afin de favoriser une participation de proximité ;

- approuve la mise en place, au sein de ces sections, de vice-présidents chargés d'animer les réunions à leur échelle, de faciliter l'expression des habitants et d'assurer le relais avec le Conseil de Proximité ;

- approuve les dispositions relatives à leur composition, à leur fonctionnement ainsi qu'aux modalités de leur mise en place.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 avril 2026
Laurent GARCIA,
Maire.



